

RAPPORT DU COMITE DE MISSION

2024 - 2025

Rédacteur : Cécile Langlois, référente mission

Validation : direction MGP et comité de mission

Diffusion : site internet MGP

Période concernée : juin 2024 – mai 2025

Mise à jour : juin 2025

Président de MGP



J. Riendeau

Sommaire

1.	Mini Green Power.....	3
1.1.	Société à mission.....	3
1.2.	Communauté des Entreprises à Mission.....	4
1.3.	Retour sur la période juin 2024 – mai 2025.....	4
1.4.	Feuille de route pour 2025 - 2026.....	5
1.5.	L'innovation au service de la transition.....	5
1.6.	Valeurs fondamentales.....	6
1.7.	Labellisation Happy at Work.....	7
2.	Contribuer à la transition environnementale et énergétique.....	8
2.1.	Des objectifs statutaires engageants, déclinés en objectifs opérationnels.....	8
2.2.	Reformulation du modèle de mission.....	9
2.3.	Pilier 1 - Permettre à nos clients de valoriser les déchets solides de différentes sources en énergie propre, locale et bas carbone, et permettre la séquestration du carbone et des gaz à effet de serre.....	9
2.4.	Pilier 2 - Promouvoir les enjeux d'économie circulaire et de développement durable en interne et en externe.....	12
2.5.	Pilier 3 - Devenir un acteur pivot pour aider nos clients et nos partenaires à réduire leur empreinte carbone.....	16
3.	Comité de mission de Mini Green Power.....	19
3.1.	Composition du comité de mission.....	19
3.2.	Fonctionnement du comité de mission.....	21
3.3.	Consultation du comité de mission.....	22
3.4.	Avis du comité de mission.....	23
4.	Vérification par un OTI.....	23

1. Mini Green Power

1.1. Société à mission

Mini Green Power est concepteur et fabricant de Mini Centrales Vertes et de sécheurs. Sa technologie brevetée de combustion étagée permet de générer de la chaleur, du froid et de l'électricité, et du biochar, à partir d'une large gamme de déchets. Sa gamme de sécheurs permet de valoriser toutes sortes de matières telles que biomasses humides, CSR, déchets, boues, produits agricoles.

Un outil de contrôle commande avancé permet à ces produits de bénéficier d'une assistance à distance et de fonctionner l'installation avec une certaine autonomie, en particulier la nuit et les week-ends. L'optimisation de l'installation se fait par l'agrégation de données dans la durée.

Mini Green Power exploite et réalise la maintenance de ses installations, à chaque fois que le client le demande. Pour ce faire, Mini Green Power s'appuie sur des partenaires avec qui elle a développé une relation de confiance au fil des ans.



La société Mini Green Power est devenue société à mission le 13 mai 2020. Elle a adhéré à la Communauté des entreprises à mission en juin 2022. A cette occasion, la Communauté a organisé un challenge de la mission de l'entreprise définie en mai 2020. Cet exercice a conduit la société à repenser en profondeur sa mission, ainsi que sa déclinaison opérationnelle.

Mini Green Power a donc retravaillé ses objectifs statutaires et son modèle de mission avant de faire effectuer un contrôle de la Mission par un organisme tiers indépendant (OTI). De nouveaux objectifs ont été formulés conduisant à une modification statutaire en date du 21 novembre 2022.

Depuis cette date, la mission de Mini Green Power est la suivante :

« La valorisation de déchets locaux en énergie propre »

Cette mission est complétée par la raison d'être :

« Contribuer à la transition environnementale et énergétique en développant des technologies innovantes qui permettent de transformer des déchets non ou mal valorisés en énergie propre. »

Conformément à la loi PACTE, la mission et la raison d'être de Mini Green Power sont inscrites dans ses statuts.

1.2. Communauté des Entreprises à Mission

La Communauté des Entreprises à Mission est une association loi 1901 créée en 2018 et née de la conviction que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution des défis sociaux et environnementaux du XXIème siècle. Les 4 piliers de l'association sont :

- Partager entre pairs
- Enrichir le modèle
- Porter la voix de la Société à Mission en France et en Europe
- Transmettre par la formation



<https://www.entreprisesamission.org/>

C'est pour contribuer et profiter de cette dynamique que Mini Green Power est membre de la Communauté des Entreprises à mission depuis 2022.

1.3. Retour sur la période juin 2024 – mai 2025

Après une période difficile de redressement judiciaire et pendant laquelle Mini Green Power a dû se séparer d'une partie de l'équipe, la période juin 2024 – mai 2025 a été intense pour Mini Green Power. Voici quelques moments et jalons phare :

- Juin 2024 : Mini Green Power fête ses 10 ans ! Porté par sa mission, Mini Green Power a su surmonter les défis et toujours se tourner vers l'avenir.
- Juillet 2024 : Mini Green Power fait partie du Top10 des entreprises de moins de 25 salariés pour l'index Happy At Work.
- Septembre 2024 : signature d'un partenariat avec SEPEC Consults pour développer les Mini Centrale Vertes® à l'international (US et Moyen Orient)
- Octobre 2024 : Mini Green Power signe un contrat cadre avec un acteur international du déchet pour la réalisation de 5 unités taille L CSR pendant 5 ans
- Décembre 2024 : commande par un leader de l'agroalimentaire d'une étude pour l'installation d'une Mini Centrale Verte aux US
- Février 2025 : commande d'une étude par une entreprise de travaux forestiers du sud de la France pour une solution complète de sécheur et Mini Centrale Verte alimentée en biomasse
- Mars 2025 : Mini Green Power s'implante à Dresde en Allemagne dans l'incubateur IOSax

- Avril et mai 2025 : réalisation des réceptions usine (FAT) des équipements de la centrale 1MWth et mise en place d'un atelier de fabrication mécanique chez Mini Green Power à Hyères. L'équipe atelier est renforcée pour relever ce challenge.
- Avril 2025 : candidature au fond européen « Innovation Fund » pour deux projets : un projet de démonstrateur biochar (REBORN) et un projet d'usine de fabrication des Mini Centrale Vertes® (REBOOT)
- MGP décroche la 4ème place du classement HappyIndex®AtWork / WelImpactIndex® 2025 dans la catégorie d'effectif -25 collaborateurs

Plus d'informations dans les articles publiés par Mini Green Power ici : <https://www.minigreenpower.com/articles/>

1.4. Feuille de route pour 2025 - 2026

Les études en cours et le partenariat avec un acteur international du déchet donnent des perspectives d'un avenir prometteur. Les principaux défis et grands jalons pour la période juin 2025 – mai 2026 sont les suivants :

- Démonstration de la performance de la centrale 1MWth CSR
- Signature du contrat de réalisation de la première centrale taille L du contrat d'exclusivité
- Projet de prototype d'une micro-centrale pour des études R&D sur la production de biochar
- Signature de contrats de réalisation à la suite des études en cours
- Industrialisation de la fabrication des Mini Centrales Vertes®
- Réponse de l'appel à projet Innovation Fund et lancement des projets gagnés
- Poursuite du développement à l'international
- Développement et structuration de l'équipe

1.5. L'innovation au service de la transition

Mini Green Power oriente sa recherche autour de 3 axes principaux avec le double objectif de mieux s'adapter aux besoins spécifiques de ses clients et de relever ensemble les défis environnementaux :



La valorisation d'une large gamme de déchets

Cet axe correspond au cœur de métier de Mini Green Power, et permet aujourd'hui d'atteindre un prix d'énergie compétitif par rapport au gaz. Une amélioration permanente du process permet d'élargir au fil des mois la palette d'intrants valorisables par nos installations : déchets verts, Bois B, CSR pour des gammes d'humidité de 15 à 55% et des taux de cendres qui peuvent dépasser 20%.

Le traitement des fumées et des effluents

Afin de permettre la valorisation de bois de classe B, ou de CSR, nous travaillons sur le traitement de fumées et la valorisation des cendres. L'enjeu est d'être toujours plus propre en termes d'émissions et pour éviter tout gaspillage au niveau des cendres.

L'utilisation de solutions big data

Ces solutions visent à optimiser le fonctionnement de la centrale et à minimiser les émissions polluantes

1.6. Valeurs fondamentales

Mini Green Power rêve de rendre le monde plus propre et plus durable. Pour cela l'ensemble de l'équipe s'appuie sur 2 valeurs fondamentales :



Vivre l'authenticité, être « vrai »

« Nous mettons une importance capitale dans le respect de l'authenticité en restant alignés entre ce que nous disons, ce que nous faisons et ce que nous pensons. Nous visons notre mission environnementale au quotidien, tout en nous attachant à combiner franchise extrême et bienveillance. »



Viser l'excellence : exigence et transmission

« Viser l'excellence, c'est pour nous oser tester les limites. Nous évoluons sans cesse et recherchons de nouvelles idées. Nous apprenons beaucoup les uns des autres, des projets réalisés et recherchons les meilleurs talents pour progresser. Cette recherche de l'excellence se traduit également dans l'attention portée à la recherche et l'innovation, le sens de l'audace et la transmission des savoirs et des compétences aux plus jeunes. »

1.7. Labellisation Happy at Work

ChooseMyCompany est une entreprise à mission française dont la finalité est d'améliorer la relation au travail pour tous. ChooseMyCompany propose plusieurs modèles d'analyse permettant aux entreprises de mieux comprendre l'expérience vécues par leurs parties prenantes à travers leurs avis certifiés. Mini Green Power a réalisé une enquête certifiée pour les 3 index suivants :

- **ENGAGEMENT** : évalue la perception des salariés sur différents axes : développement professionnel, environnement de travail, management, reconnaissance, raison d'être et développement durable.
- **IMPACT** : mesure comment les pratiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sont vécues par les salariés.
- **BIEN ÊTRE AU TRAVAIL** : évalue le niveau de qualité de vie au travail et des conditions de travail des équipes.

Mini Green Power est certifié sur les 2 index :



Et a obtenu d'excellents résultats :



Les résultats de Mini Green Power sont également publiés en ligne :

<https://choosemycompany.com/fr/avis-certifies/160979.mini-green-power/salaries>

2. Contribuer à la transition environnementale et énergétique

2.1. Des objectifs statutaires engageants, déclinés en objectifs opérationnels



Permettre à nos clients de valoriser les déchets solides de différentes sources en énergie propre, locale et bas carbone, et permettre la séquestration du carbone et des gaz à effet de serre

Objectif 1 - Continuer à développer nos technologies pour pouvoir la diffuser en France et ailleurs.

Objectif 2 - Développer des technologies permettant de valoriser une plus large gamme de déchets et des technologies permettant de séquestrer du carbone et des gaz à effet de serre.

Objectif 3 - Développer des partenariats techniques qui permettent de contribuer à notre objectif statutaire



Promouvoir les enjeux d'économie circulaire et de développement durable en interne et en externe

Objectif 4 - Développer l'éveil et la culture des salariés de MGP sur le contexte, les enjeux globaux de l'économie circulaire et du développement durable.

Objectif 5 - Contribuer à la sensibilisation de toutes les générations aux enjeux globaux liés à l'environnement.

Objectif 6 - La croissance d'une véritable communauté de travail au sein de l'entreprise (projet commun, valeurs communes, raison d'être résonnante pour tout le monde).



Devenir un acteur pivot pour aider nos clients et nos partenaires à réduire leur empreinte carbone

Objectif 7 - Aider nos clients à réduire leurs impacts d'émission carbone

Objectif 8 - Réduire l'empreinte carbone globale de MGP et des parties prenantes (Scope 1 et Scope 3)

2.2. Reformulation du modèle de mission

Le premier objectif statutaire est le suivant : « Valoriser les déchets solides de différentes sources en énergie propre, rentable, locale et bas carbone ».

Mini Green Power souhaite reformuler cet objectif pour être plus précis, la reformulation est la suivante : « **Permettre à nos clients de valoriser les déchets solides de différentes sources en énergie propre, locale et bas carbone, et permettre la séquestration du carbone et des gaz à effet de serre.** »

Cette modification a été vue et acceptée par le comité de mission le 11 décembre 2024. La modification des statuts pour intégrer cette reformulation est en cours.

2.3. Pilier 1 - Permettre à nos clients de valoriser les déchets solides de différentes sources en énergie propre, locale et bas carbone, et permettre la séquestration du carbone et des gaz à effet de serre

Objectif 1 : Continuer à maintenir et développer nos technologies pour pouvoir les diffuser en France ou ailleurs.

>> L'objectif est de maintenir le nombre de brevets actifs dans le portefeuille de Mini Green Power ou de le développer.

Mini Green Power détient 37 brevets, répartis dans 9 familles de brevets.

Mini Green Power a obtenu un nouveau brevet en juin 2024 : n°FR2214507 « Installation de production de chaleur, comportant des modules reliés par des conduits raccordés étanches ou semi-étanches entre eux ».

Le poste de responsable R&D a été renouvelé ; sa mission consiste entre-autres à maintenir la stratégie de Propriété Intellectuelle de MGP et à développer un vivier actif d'inventions.

Enfin Mini Green Power a rédigé des doctrines pour formaliser sa démarche R&D : « Doctrine Dépôt de brevet », « Doctrine Projet R&D » et « Doctrine Stratégie brevet ».

Objectif 2 : Développer des technologies permettant de valoriser une plus large gamme de déchets et des technologies permettant de séquestrer du carbone et des gaz à effet de serre

>> L'indicateur de suivi est le nombre de produits contribuant à la valorisation énergétique des déchets, la séquestration carbone et des gaz à effet de serre.

Mini Green Power commercialise toujours 13 produits définis comme suit :

- Sécheur étagé
- Mini Centrales Vertes® alimentées en CSR ou biomasse, et produisant de la chaleur pure ou co-génération de la chaleur et de l'électricité (12 produits) :

Gamme	Puissance thermique	Cogénération électrique	Consommation de déchets
S	0.5 – 2.5MWth	30 – 200kWel	2 500 – 3 500 t/an
M	3 – 5MWth	180 – 1000kWel	4 000 – 10 300 t/an
L	6 – 10MWth	360 – 2500kWel	8 500 – 20 000 t/an

Depuis le dernier rapport, Mini Green Power poursuit des travaux R&D pour 2 nouvelles technologies :

- La production de biochar, solution de séquestration carbone, à la place des cendres pendant la combustion étagée dans le cœur de centrale. Une demande de subvention européenne (Innovation Fund) a été déposée en avril 2025 pour un projet de démonstrateur.
- Une brique technologique de captation de CO₂ sur les fumées.

Objectif 3 : Développer des partenariats techniques qui permettent de contribuer à notre objectif statutaire

>> L'objectif est de développer chaque année un ou plusieurs nouveaux partenariats.

Mini Green Power a renforcé les partenariats de la période passée :

- MOU en cours de discussion avec acteur innovant du traitement des eaux usées utilisant les bambous pour la purification de l'eau.
- Lancement et exécution d'un contrat de réalisation avec un acteur international du déchet pour un démonstrateur 1MWth alimenté en CSR
- Signature d'un contrat d'exclusivité pour la réalisation de 5 centrales taille L pendant 5 ans à partir de la démonstration de performance du démonstrateur 1MWth
- Lettre d'intention d'un acteur international du déchet pour la contractualisation de 700MW dans les 10 prochaines années

Un nouveau partenariat a été mis en place avec Tilia (Allemagne, <https://tilia.info/en/>) pour supporter son développement en Allemagne et en France.

Synthèse des indicateurs

Indicateurs	Objectif	Valeur	Tendance vs dernier rapport
Nombre de brevets actifs	Maintenir ou développer	37 brevets répartis dans 9 familles Objectif atteint	↗
Nombre de produits disponibles dans la gamme commerciale	<i>Pas d'objectif défini</i>	13 produits commercialisés 1 solution de séquestration carbone et 1 solution de captation CO ₂ en cours d'étude	↗
Nombre de partenaires	Un ou plusieurs nouveaux partenariats par an	Renforcement des partenariats existants. Nouveau partenaire : Tilia Objectif atteint	↗

Enjeux pour 2025 – 2026

Les prochains enjeux pour répondre à ce premier objectif statutaire sont :

- Poursuivre les activités de R&D et la politique de propriété intellectuelle ;
- Valider la performance du démonstrateur 1MWth CSR ;
- Développer la solution de production de biochar, grâce à un projet de micro-centrale biochar puis le lancement d'un démonstrateur pilote (sous réserve d'obtention de la subvention européenne).



Avis du comité de mission

Mini Green Power poursuit le développement de ses produits et va pouvoir démontrer la performance de sa technologie CSR prochainement grâce au contrat de réalisation signé avec un acteur international du déchet.

La stratégie R&D se structure et sécurise la Propriété Intellectuelle de Mini Green Power ; l'innovation reste au cœur de la démarche. La prochaine étape étant le développement de la production de biochar, solution de séquestration carbone.

Enfin, Mini Green Power poursuit la mise en place de partenariats et les pérennise dans le temps.

Le comité de mission félicite Mini Green Power pour la tenue des objectifs opérationnels et les projets en place tout juste sorti de la situation de redressement judiciaire.

2.4. Pilier 2 - Promouvoir les enjeux d'économie circulaire et de développement durable en interne et en externe

Objectif 4 : Développer l'éveil et la culture des salariés de MGP sur le contexte, les enjeux globaux de l'économie circulaire et du développement durable.

>> L'objectif consiste à :

- Mener des actions de formation auprès des salariés pour maintenir les compétences et les enjeux de développement durable ;
- Formaliser une liste de livres, podcasts sur ces thématiques pour les nouveaux arrivants.

Le noyau dur de l'équipe a déjà bénéficié du cycle d'ateliers de sensibilisation dispensés par Aurélie Moy (Agence 21-22), de nouveaux ateliers n'ont pas été programmés sur la période. Cependant l'équipe grandit depuis mars 2025 et les nouveaux arrivants n'ont pas encore eu cette sensibilisation. Un nouveau cycle est à prévoir.

3 collaborateurs ont été formés à la méthode Bilan Carbone®, niveau Initiation, avec l'Institut de Formation Carbone, en février 2025.

La Minithèque a été mise en place en août 2024. et est mise à jour mensuellement, c'est un document recensant les livres, séries, films et podcasts permettant aux collaborateurs d'enrichir leurs connaissances et leur curiosité sur les thématiques du développement durable, le management autrement, les RH, l'entrepreneuriat et l'innovation.

Sur la base du volontariat, les collaborateurs peuvent se retrouver le temps d'un déjeuner (1 jeudi tous les 2 mois), pour échanger sur ces lectures écoutes et visionnages et partager leurs nouveautés. Ces temps sont connus et appréciés par les collaborateurs.

Les collaborateurs lisant ou consultant ces ressources en ont lu/écouté en moyenne 2,4.

Par contre 47% des collaborateurs n'ont pas encore lu/écouté ces propositions de ressources.

Objectif 5 : Contribuer à la sensibilisation de toutes les générations aux enjeux globaux liés à l'environnement.

>> L'objectif consiste à :

- Mettre en place des actions de sensibilisation visant toutes les générations ;
- Porter une parole militante en intervenant lors des salons rassemblant les acteurs de l'environnement ou de l'innovation ;
- Mener une politique militante auprès des politiques et des décideurs pour les sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique ;
- Accueillir des stagiaires et des alternants de tous niveaux.

Mini Green Power est intervenu en conférence ou pitch dans 6 évènements :

- IMMOTECH 24 (juin 2024) « Des Mini Centrale Vertes(R) pour produire de l'énergie bas carbone et séquestrer du CO2" »
- Mission au Canada - Salon EnergiQ (octobre 24) « Innovation en énergie électrique »
Intervention MGP : « Notre mission : rendre le monde + propre et + durable" »
- EVER Monaco : Mobilité Durable, Transition Énergétique. Table ronde et pitch MGP :
« Mini Green Power valorise des déchets solides en énergie propre et locale »
- Forum National Eco-entreprise au ministère de l'économie. Filière Cleantech.. Pitch de présentation des solutions MGP
- Candidat dans l'émission sur M6 « Qui veut être mon associé » (février 2025)
- BIO 360 (février 2025) avec intervention de Jean Riondel à Conférence BIO 360 Expo :
« Défossilisation de l'industrie : la collaboration, clé d'un succès durable »

Mini Green Power a également maintenu sa présence dans différents salons en lien avec les énergies renouvelables ou l'innovation, comme :

- AG Capénergies 2024 (juin 2024) : « Les acteurs du territoire s'engagent »
- Urgence Energie acte II 2024 (octobre 2024)
- Salon des Maires du Var (octobre 2024)
- BIO 360 (février 2025) avec intervention de Jean Riondel à Conférence BIO 360 Expo :
« Défossilisation de l'industrie : la collaboration, clé d'un succès durable »
- MIPIM 2025 (mars 2025)
- CHANGE NOW 25 (avril 2025) « The word expo of solutions for the planet" »

Du fait de sa sortie de redressement judiciaire, Mini Green Power n'a pas relancé les invitations vers les politiques, décideurs ou personnalité.

Jean Riondel a cependant été invité et a participé à un échange avec Sophie MOURLONE, directrice générale de la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat, le 26/09/2024

(https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/09122024_DGEC-Organigramme.pdf).

Enfin Mini Green Power poursuit sa démarche d'accueil des alternants et stagiaires. Sur la période juin 2024 – mai 2025 ont été accueillis :

- 2 alternants, qui sont actuellement en poste
- 5 stagiaires dont 2 issus de la Mission Locale

1 jeune stagiaire ingénieur de 2024 a été embauché en CDI en août 2024.

Objectif 4 : La croissance d'une véritable communauté de travail au sein de l'entreprise (projet commun, valeurs communes, raison d'être résonnante pour tout le monde).

>> L'objectif consiste à :

- Mettre en place une culture d'entreprise animée par un comité interne « culture team » ou par la direction ;
- Maintenir un haut niveau d'adhésion et d'engagement au projet MGP.

Un jeu de Trivial Pursuit pouvant être joué avec les équipes à distance a été développé par l'alternant Big Data. Ce jeu permet de sensibiliser les collaborateurs de manière ludique à la culture d'entreprise de Mini Green Power, à la technologie spécifique de Mini Green Power et le contexte des énergies renouvelables.

Une session Trivial Pursuit est organisée toutes les 8 semaines, le vendredi après-midi, sur le temps de travail. Ces sessions obtiennent une belle adhésion.

Une soirée de Noël avec les collaborateurs et leurs famille, ainsi que les prestataires externes a été organisée le 13/12/2024. Cet évènement a été très apprécié par l'ensemble de l'équipe.

Le questionnaire HappyAtWork 2025 a donné d'excellents résultats, mettant en exergue un fort sentiment de fierté des équipes vis-à-vis de l'activité et des produits et de reconnaissance de la contribution aux enjeux environnementaux (voir tableau ci-dessous). Certains verbatim l'illustrent bien : « (...) Notre engagement pour un monde décarboné et plus durable (...) » ou encore « L'implication dans des projets ambitieux et répondants à des vrais enjeux environnementaux. ».

Question	> 1 an d'ancienneté (11 collaborateurs)	< 1 an d'ancienneté (6 collaborateurs)
Les produits/services que commercialise cette entreprise ont un impact positif sur l'environnement	100% d'accord	100% d'accord
Je trouve que cette entreprise intègre suffisamment les enjeux environnementaux actuels	100% d'accord	100% d'accord
Je suis fier(e) des produits/services de cette entreprise	100% d'accord	83,3% d'accord
Je vois l'utilité et l'impact de mon travail sur la réussite de l'entreprise	100% d'accord	66,7% d'accord

Synthèse des indicateurs

Indicateurs	Objectif	Valeur	Tendance vs dernier rapport
Nombre d'actions de formation aux enjeux environnementaux et économie circulaire menés	1 atelier par an	Pas de nouveaux ateliers de sensibilisation Formation de 3 collaborateurs à la méthode Bilan Carbone® Objectif atteint	
Nombre de livres et podcasts lus/écoutés par an	Au moins 1 livre par an par personne Au moins 4 podcast par an par personne	1,3 en moyenne (livres, films et podcasts confondus) Objectif non atteint	
Nombre d'évènements organisés ou avec prise de parole de MGP	Au moins 3 par an	6 pitches ou conférences Objectif atteint	
Nombre de salons rassemblant les acteurs de l'environnement ou de l'innovation auxquels MGP a participé	Au moins 2 par an	Participation à 6 salons Objectif atteint	
Nombre de personnalités, groupes, dirigeants politiques et décideurs accueillis	3 par an	0 Objectif non atteint	
Nombre de stagiaires et alternants de tous niveaux accueillis	Au moins 4 par an	2 alternants 5 stagiaires (mission locale, BUT, ingénieur) Objectif atteint	
Nombre de réunions Culture Team et moments d'équipe	1 Culture Team toutes les 6-8 semaines 1 Team Building par an	1 session Culture team toutes les 8 semaines 1 soirée de Noël Objectif atteint	
% de réponses positives dans l'enquête annuelle Happy At Work à la question « Je trouve que mon entreprise intègre suffisamment les enjeux environnementaux et sociétaux actuels »	75%	100% Objectif atteint	

Enjeux pour 2025 – 2026

Les prochains enjeux pour répondre à ce deuxième objectif statutaire sont :

- Maintenir le niveau d'engagement des collaborateurs et d'intégration de la culture d'entreprise même en phase d'augmentation importante des effectifs et dans un climat économique toujours incertain.
- Faire vivre la Minithèque et la participation des collaborateurs aux temps d'échange.
- Poursuivre les interventions publiques et faire revenir les politiques et décideurs dans les locaux de Mini Green Power ou sur le site du démonstrateur 1MWth.



Avis du comité de mission

Dans le cadre de la forte augmentation de ses effectifs, le comité suggère à Mini Green Power de remettre en place un programme de sensibilisation aux enjeux environnementaux afin de garantir un bon niveau de sensibilisation de l'ensemble de l'équipe.

Le comité félicite Mini Green Power pour sa présence dans les salons et ses différentes interventions auprès du grand public et des professionnels.

Enfin, le comité souligne l'engagement des collaborateurs de Mini Green Power malgré la période difficile traversée et l'importance accordée à la culture d'entreprise. Le comité souligne l'importance de porter une attention particulière à l'intégration des nouvelles recrues et de leur transmettre les valeurs de l'entreprise. Le comité demande également de veiller à la stabilité des équipes.

2.5. Pilier 3 - Devenir un acteur pivot pour aider nos clients et nos partenaires à réduire leur empreinte carbone

Objectif 7 : Aider nos clients à réduire leurs impacts d'émission carbone

>> Cet objectif consiste à calculer l'économie moyenne en tCO₂eq par an par rapport à une référence fossile

Le tableau ci-dessous récapitule les réductions d'émission de gaz à effet de serre des projets en cours chez Mini Green Power :

Référence du projet	Type de combustible	GES évitées
PRC1-001	CSR	363tCO ₂ eq par an
PRC-008	CSR	7 000tCO ₂ eq par an

PRC-003	Biomasse	11 000tCO ₂ eq par an
PRC-004	Biomasse	4,9tCO ₂ eq par an (avec biochar)
REBORN	Biomasse	4 741tCO ₂ eq en 3 ans
REBOOT (usine)	Tous	4 956 966tCO ₂ eq en 10 ans

Sur la période, les centrales en service ont tourné 511 heures pour Welshpool et 517h pour Torrenova et correspondent à 356tCO₂eq évités.

Installation	Energie produite	GES évitées sur la période
Welshpool 750kW	1,26MWh	0,3tCO ₂ eq évités vs. Centrale gaz Royaume Uni
Torrenova 2500kW	1 293MWh	356tCO ₂ eq évités vs. Centrale gaz Italie

Objectif 8 : Réduire l'empreinte carbone globale de MGP et des parties prenantes (Scope 1 et Scope 3)

>> Cet objectif consiste à :

- Mettre en place une démarche de mesure de l'empreinte carbone liée aux transports
- Augmenter la proportion de véhicules électriques dans le parc automobile de Mini Green Power ;
- Réduire l'empreinte carbone globale des produits de Mini Green Power ;
- Proposer une analyse de la réduction carbone pour nos clients.

Impact carbone des déplacements de Mini Green Power

L'empreinte carbone des déplacements de Mini Green Power couvre les déplacements professionnels et les trajets domicile travail.

Une enquête sur les trajets domicile-travail a été réalisée et l'empreinte carbone des trajets domicile travail est estimée à 8,5tCO₂eq sur la période.

Les trajets professionnels (avion, train, taxi, voiture) ont une empreinte carbone de 9,7tCO₂eq (part avion 86%, part carburant 10%, part train 3,5%).

Parc automobile

Mini Green Power dispose de 5 véhicules : 1 camion utilitaire thermique, 1 voiture thermique et 3 voitures électriques. Le taux de voiture électrique est de 60%, il est au-dessus de l'objectif de 50%. Cependant il a diminué par rapport à l'année précédente avec le rachat d'un véhicule thermique d'un collaborateur ayant réintégré l'entreprise (après le redressement judiciaire) et l'achat d'un véhicule utilitaire faisant les aller-retours entre Hyères et le site d'implantation du démonstrateur 1MWth à Narbonne.

Calculs GES des projets de Mini Green Power

Des calculs simplifiés d'émissions de gaz à effet de serre évitées sont réalisées pour chaque projet de Mini Green Power.

Un calcul plus détaillé a été réalisé dans le cadre de l'appel à projet européen Innovation Fund, imposant une matrice de calcul et certains facteurs d'émission. Ce projet a permis d'affiner la méthode de calcul du facteur d'émission appliqué aux CSR et la prise en compte de la part biogénique du CSR.

Le client principal de MGP réalise également des calculs, selon un principe équivalent à premier abord. Les méthodologies doivent encore être confrontées plus en détail.

Synthèse des indicateurs

Indicateurs	Objectif	Valeur	Tendance vs dernier rapport
tCO ₂ eq économisés par rapport à une référence gaz fournis dans les études APS	Augmenter les économies de GES chaque année	356tCO ₂ eq évités avec les centrales Welshpool et Torrenova Calculs GES réalisés pour chaque projet MGP Objectif atteint	
tCO ₂ eq par salarié, trajets domicile-travail et professionnels	<i>Pas d'objectif défini</i>	Trajet domicile travail : 8,5tCO ₂ eq Trajet professionnels : 9,7tCO ₂ eq	Pas de comparaison
% de véhicules électriques dans le parc automobile	50%	60% du parc automobile en électrique Objectif atteint	
Existence d'un bilan carbone par centrale	Réaliser un calcul d'empreinte par centrale en étude et fabriquée	Calcul des GES évités réalisés pour chaque centrale (en étude ou fabrication) Objectif atteint	
tCO ₂ eq évitées ou séquestrées dans les études et offres	<i>Pas d'objectif défini</i>	Calcul des GES évités réalisés pour chaque centrale (en étude ou fabrication) Objectif atteint	

Enjeux pour 2025 – 2026

Les prochains enjeux pour répondre à ce troisième objectif statutaire sont :

- Formaliser la méthode de calcul des GES évités par type de centrale
- Aligner la méthode de calcul de l’empreinte carbone des CSR avec nos partenaires majeurs
- Réfléchir à une politique de réduction de l’empreinte carbone des déplacements des salariés Mini Green Power



Avis du comité de mission

Le sujet de l’empreinte carbone doit encore gagner en maturité. Le comité félicite Mini Green Power pour les progrès réalisés sur le sujet, avec en particulier la formation à la méthode Bilan Carbone® de 3 collaborateurs, la systématisation des calculs GES pour chaque étude APS, la confrontation des calculs avec ceux des clients et l’amélioration de la méthodologie de calcul du facteur d’émission des CSR dans le cadre du projet Innovation Fund.

MGP va être de plus en plus sollicité sur le sujet par ses clients et investisseurs. Le comité recommande à MGP d’établir son Bilan Carbone® associé à une trajectoire de décarbonation et recommande également de définir une méthodologie de calcul robuste des GES évités et séquestrés avec les Mini Centrales Vertes® (en fonction des configurations).

Les objectifs opérationnels et indicateurs associés à cet objectif statutaire mériteraient d’être mieux définis car certains sont redondants.

3. Comité de mission de Mini Green Power

3.1. Composition du comité de mission

Suite à des départs et/ou indisponibilités le comité de mission de Mini Green Power a évolué comme suit :

- Hubert Sabourin et Philippe Rivet quittent le comité de mission
- Aurélie Moy est remplacée temporairement (période de 6 mois environ) par Adrien Salomé
- Cécile Langlois et Julien Florent rejoignent le comité de mission

Le comité de mission est désormais constitué des membres suivants :

- **Jean Riondel**, président et directeur technique de Mini Green Power
- **Julien Florent**, directeur général de Mini Green Power, salarié
- **Cécile Langlois**, cheffe de projet et consultante RSE chez EN'VOIE
- **Adrien Salomé**, consultant en redirection écologique chez Agence 21-22
- **Sylvain Chareton**, maître de conférence en philosophie à l'UCO d'Angers

Cécile Langlois est nommée référente de mission. Ce rôle sera validé lors de l'Assemblée Générale de Mini Green Power le 30/06/2025.

Julien Florent sera proposé en tant que président du comité de mission lors du comité de mission de juin 2025.

Membres extérieurs :

Cécile LANGLOIS - Cécile Langlois est diplômée de l'Ecole Centrale de Lyon (2003). Elle a travaillé pendant 17 ans dans l'industrie en tant qu'ingénieur R&D, cheffe de projet et manager supply chain. En 2020, elle crée sa société EN'VOIE pour accompagner les petites et moyennes entreprises dans leurs parcours de transition environnementale et sociétale. Cécile Langlois s'appuie sur son expérience de projets industriels et sa connaissance des enjeux des organisations pour mettre en place des stratégies RSE opérationnelles. Elle dispose de la licence Bilan Carbone® et est membre du comité de labellisation Lucie 26000. Elle dispense également des formations en RSE, aux enjeux climat et énergies, économie circulaire et achats responsables en écoles et en entreprises.

Cécile Langlois accompagne Mini Green Power depuis 2021 dans la structuration et le pilotage de ses projets de sécheurs et Mini Centrales Vertes®. Elle pilote l'aide ADEME et a monté le dossier de labellisation Capénergies du projet 1MWth et les réponses à appel à projet européen Innovation Fund.

Aurélien MOY - Aurélien Moy est diplômé de l'Ecole Polytechnique (X2013) avec une spécialisation d'ingénieur environnemental. Il a co-fondé vingt et un vingt-deux, agence de redirection écologique, pour accompagner les entreprises pour la prise en compte des limites planétaires dans leurs modèles économiques.

Il apporte sa vision de la transition écologique, sa compréhension des grands enjeux environnementaux et son expérience de la redirection écologique pour alimenter la réflexion de Mini Green Power, consolider sa raison d'être et renforcer la cohérence des décisions stratégiques au regard de sa mission dans un contexte d'urgence écologique. En parallèle, il contribue à l'acculturation et la formation des collaborateurs aux enjeux globaux et aux trajectoires de l'urgence écologique.

Aurélié Moy est temporairement remplacée par Adrien SALOME. Adrien SALOME est diplômé de l'école d'ingénieur de l'EIGSI à la Rochelle et a réalisé une thèse dans le solaire à concentration au sein du laboratoire CNRS PROMES de Font-Romeu. Après des débuts dans l'entrepreneuriat, il crée l'association Paï-Paï utilisant comme levier l'activité culturelle et l'éducation populaire pour amener sur des sujets de développement durable ; il la dirige pendant 10 ans et crée le Tiers-Lieu culturel et sociétale « Le 122 » de 750m² à Angers. Il enseigne aux Arts&Métiers à Angers depuis 2018 sur les thématiques de l'énergies, du climat et des énergies renouvelables. Il rejoint l'agence 21-22 en 2022 et accompagne les entreprises dans la redirection écologique.

Sylvain CHARETON – Maître de conférence en philosophie et doctrine sociale de l'Eglise à Université Catholique de l'Ouest à Angers

Sylvain Chareton est docteur Philosophie de l'Université Sorbonne (Paris IV) et titulaire d'un Master en ressources humaines (UVSQ).

Tout en enseignant la Philosophie, il a été directeur adjoint de l'Institut Philanthropos (Fribourg- Suisse) de 2009 à 2018,. Il a dirigé l'antenne lavalloise (53) de l'Université Catholique de l'Ouest de 2018 à 2023 et est maître de conférence en philosophie à l'UCO d'Angers depuis 2022.

Spécialisé en éthique économique et en Doctrine sociale de l'Eglise, il est responsable des investissements éthiques de Mandarine Gestion (société de gestion). Depuis ses débuts, il accompagne Mini Green Power dans le questionnement éthique sur ses valeurs et sa raison d'être.

3.2. Fonctionnement du comité de mission

Le fonctionnement du comité de mission est inscrit dans les statuts de Mini Green Power. Il est rappelé ci-après :

Clause 18.2.3.1 Réunions - Conférences - Actes écrits : Les membres du comité se réunissent, soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou à l'étranger.

Les délibérations des membres du comité peuvent être également prises, au choix du président, en consultation par voie de conférence téléphonique, vidéo, consultation écrite ou électronique ou par la signature par tous les membres du comité d'un acte unanime.

Les membres du comité se réunissent périodiquement afin de faire le point sur l'exécution par la Société de la mission visée à l'article 4 des présents statuts, et en tout état de cause, au moins une fois par semestre.

Clause 18.2.3.2 Convocation : Les membres du comité de mission sont convoqués aux séances du comité de mission par le président de la Société ou le président du comité de mission ou par deux des membres du comité de mission en fonction.

Quel que soit le mode de délibération, la convocation doit être faite par tout moyen écrit (notamment par courriel) au moins 7 jours avant la date de la délibération du comité de mission. Avec l'accord préalable de

tous les membres du comité de mission ou en cas d'urgence, le comité de mission peut se réunir sans convocation ni délai.

Clause 18.2.3.3 Présidence des séances : Les séances du comité de mission sont présidées par le président du comité de mission, ou, à défaut, par un membre du comité de mission choisi par le comité au début de la séance.

Clause 18.2.3.4 Quorum - Participation : Le comité de mission ne délibère valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

La participation d'un membre du comité de mission à une réunion résulte soit de sa présence, soit de sa participation par conférence téléphonique ou vidéo conférence, soit de sa représentation par un autre membre du comité de mission de son choix auquel il a donné pouvoir. En cas de consultation écrite, électronique ou par signature d'un acte unanime, la participation résulte de la réponse à la consultation ou de la signature de l'acte, selon le cas.

Clause 18.2.3.5 Majorité : Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du comité de mission participants. Chaque membre du comité de mission dispose d'une voix.

En cas d'égalité des voix, la voix du président du comité de mission est prépondérante.

Clause 18.2.3.6 Procès-verbaux - Registre : Les délibérations du comité de mission sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du comité de mission. Ces procès-verbaux sont diffusés aux membres du comité de mission par courrier, télécopie ou e-mail dès que possible après les réunions. Les procès-verbaux sont classés par ordre chronologique et conservés dans un registre spécial ou sur feuillets mobiles.

Clause 18.2.3.7 Missions : Le comité de mission est chargé exclusivement de ce suivi et présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion, mentionné à l'article L. 232-1 du code de commerce, à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Ce comité procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission.

Clause 18.2.3.8 Informations : Le comité procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission. »

Les membres du comité, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du comité, sont tenus à la confidentialité à l'égard des informations communiquées à l'occasion de la tenue des réunions du comité.

3.3. Consultation du comité de mission

Pendant la période allant de juin 2024 à mai 2025, il s'est tenu 2 réunions du comité de mission :

- 2 juillet 2024
- 11 décembre 2024

Un comité est prévu pour le mois de juin 2025. Mini Green Power maintient le rythme d'un comité par semestre.

3.4. Avis du comité de mission

Le comité de mission a analysé le modèle de mission de Mini Green Power, vérifié les objectifs statutaires et opérationnels ainsi que le caractère adéquat des moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs. Les avis du Comité de Mission sont indiqués dans les sections relatives à chaque objectif statutaire.

4. Vérification par un OTI

La réglementation des entreprises à mission prévoit une vérification des objectifs statutaires tous les 3 ans pour les entreprises de moins de 50 salariés (2 ans pour les entreprises de plus de 50 salariés). Cette vérification doit être réalisée par un organisme tiers indépendant (OTI) accrédité par le COFRAC.

Le calendrier des vérifications est rappelé ci-dessous :



Figure 1 : Calendrier des vérifications par OTI (Source : communauté des entreprises à mission, "Vers une vérification OTI", 2024)

La vérification par l'OTI s'appuie sur :

- Le rapport du comité de mission
- La vérification de la cohérence de la mission
- La vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

La première vérification des objectifs statutaires de Mini Green Power a été réalisée en avril 2023 par l'OTI Baker Tilly.

Extrait du rapport de Baker Tilly

« Sur la base de nos travaux, décrits dans la partie «Nature et étendue des travaux», nous n'avons pas relevé d'inexactitude significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- par conséquent, la société MINI GREEN POWER respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux »

Cette évaluation a confirmé les bonnes pratiques de Mini Green Power en tant que Société à Mission.

La prochaine vérification des objectifs statutaires devra être réalisée en avril 2026.



Siège : 1446, vieux chemin de Toulon
83400 Hyères

Tel +33 4 94 00 35 35

www.minigreenpower.com

